

Procès-verbal n°31 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 9 Mars 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL,
Excusés :	Mme Cendrine MENUDIER, Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 30 de la réunion du 3 Mars 2023

HOMOLOGATIONS

➤ APPEL

D2 POULE B

Match N°24543358

N. SOLEIL LEVANT 2/AS SAINT PRIVAT DES VIEUX DU 15.01.2023

Décision : match perdu par pénalité à N. SOLEIL LEVANT (-1 point au classement)

D3 POULE D

Match N°24544324

OL FOURQUES/FC RODILHAN DU 22.01.2023

Décision : match perdu par pénalité à FOURQUES (-1 point au classement), sans en reporter le bénéfice à RODILHAN

D4 POULE C

Match N°24614475

AS VERS/US GARONS 2 du 29.01.2023

Décision : confirme la décision de 1^{ère} instance.



Informations concernant les quarts de finale de la Coupe ANDRE-GRANIER du 19 Mars 2023

Attribution des jeux de maillots :

Match	Clubs	Maillots
Match 1	Val de Cèze	Vert
	Bouillargues	Blanc
Match 2	Garons	Orange
	Manduel	Gris
Match 3	Saint Martin de Valgagues	Noir
	Monoblet	Vert Anis
Match 4	All Five Codognan	Bleu Royal
	Bagnols Escanoux	Jaune

Informations concernant les quarts de finales de la Coupe GARD-LOZERE du 19 Mars 2023

Match	Clubs	Maillots
Match 1	Fourques	CA Blanc
	Gaujac	Monti Bleu Marine (à restituer à Chusclan)
Match 2	Uchaud	CA Bleu Ciel
	Nîmes Ol. 2	Monti Jaune (à ramener au District)
Match 3	Marguerittes	CA Rouge
	Générac	Monti Blanc (à ramener au District)
Match 4	Chusclan	CA Vert (à restituer à Gaujac)
	Aigues-Mortes	Monti Rouge

Nous vous rappelons l'article 97 des Règlements Généraux du District

« *Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi réglementé :*

- *A partir du tour à compter duquel le District a passé contrat avec une firme industrielle ou commerciale, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District*
- *A défaut, le club défaillant sera sanctionné (amende financière) »*

Le délégué sera responsable de l'application du Règlement et mentionnera sur son rapport les couleurs des maillots des équipes en présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

MR Claude LUGUEL

